

<b>Mission 1 : le combat pour l'emploi local</b>	<b>M1</b>
<b>Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production</b>	<b>A2</b>
<b>Transition énergétique</b>	<b>285</b>

La Commission Permanente,

- VU** le traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne et notamment ses articles 107 et 108,
- VU** le règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, modifié et prolongé par le règlement (UE) n° 2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020,
- VU** le régime cadre exempté de notification n° SA.59108 relatif aux aides à la protection de l'environnement pour la période 2014-2023
- VU** le régime cadre exempté n° SA.58995 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2014-2023,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-2 L1111-9, L1111-10 L1511-1 et suivants, L1611- 4, L4221-1 et suivants,
- VU** la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et notamment son article 188,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire, approuvé par une délibération du Conseil régional,
- VU** la délibération du Conseil Régional modifiée du 18 décembre 2015

donnant délégation du Conseil Régional à la Commission Permanente,

- VU** la délibération du Conseil Régional des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant la feuille de route régionale sur la Transition énergétique 2017-2021,
- VU** la délibération du Conseil Régional des 9 et 10 juillet 2020 approuvant la feuille de route régionale Hydrogène,
- VU** la délibération du Conseil Régional des 16 et 17 décembre 2020 approuvant le Budget Primitif 2021 et notamment son programme « Transition énergétique », et « Déchets et économie circulaire »,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 6 juin 2019 approuvant la convention-type relative au financement de la filière bois-énergie en Pays de la Loire,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 12 juillet 2019 approuvant la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021 relative aux actions pour la qualité de l'air avec l'association Air Pays de la Loire pour l'année 2019,
- VU** la convention pluriannuelle 2019-2021 signée le 22 juillet 2019 entre la Région des Pays de la Loire et l'association Air Pays de la Loire relative aux actions pour la qualité de l'air,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional du 29 mai 2020 approuvant l'avenant type à la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021 et plus particulièrement pour le financement de la filière bois-énergie pour l'année 2020,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional du 25 septembre 2020 approuvant le règlement relatif à l'acquisition ou la location de véhicules engagés à consommer du bioGNV,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 25 septembre 2020 approuvant l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021 et plus particulièrement les actions pour la qualité de l'air pour l'année 2020,
- VU** l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle 2019-2021 signé le 8 octobre 2020 entre la Région des Pays de la Loire et l'association Air Pays de la Loire relative aux actions pour la qualité de l'air,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional du 13 novembre 2020 affectant une autorisation de programme pour soutenir les projets au titre du règlement relatif au soutien du bioGNV,
- VU** les statuts de l'Association Atlansun adoptés le 6 juillet 2012 et modifiés

le 7 juin 2016,

**VU** les statuts de l'Association Éoliennes en Pays de Vilaine adoptés le 27 mai 2003 et modifiés le 11 juin 2016,

**VU** les statuts de l'association AILE adoptés le 5 novembre 2015,

**VU** les statuts de l'Association Air Pays de la Loire adoptés le 5 mars 1999, modifiés les 13 juin 2007 et 11 juin 2009,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement

Après en avoir délibéré,

1 - Etudes et structures d'appui

Relais énergies renouvelables

**ATTRIBUE**

les subventions pour un montant total de 75 000 € telles que présentées en annexe 1 ;

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement pour un montant de 75 000 € pour l'ensemble des subventions présentées en annexe 1 ;

**APPROUVE**

le modèle de l'avenant-type à la convention pluriannuelle 2019-2021, figurant en annexe 2 ;

**AUTORISE**

la Présidente à signer les avenants correspondants, conformément au modèle d'avenant-type à la convention pluriannuelle 2019-2021 pour les dossiers figurant en annexe 1 ;

**AUTORISE**

le caractère forfaitaire de ces aides ainsi que les conditions de versement prévues dans le modèle du nouvel avenant-type n° 2 à la convention pluriannuelle 2019-2021 adopté dans ce rapport et figurant en annexe 2 ;

Association Atlansun

**ATTRIBUE**

une subvention de 95 000 € à l'association Atlansun pour l'animation de la filière solaire pour l'année 2021 pour une dépense subventionnable de 332 000 € TTC ;

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement pour un montant de 95 000 € ;

**APPROUVE**

les termes de la convention entre la Région des Pays de la Loire et l'association Atlansun, figurant en annexe 3 ;

**AUTORISE**

la Présidente à signer ladite convention ;

**AUTORISE**

la dérogation à l'article 13 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier en vigueur.

Association Énergies Citoyennes en Pays de Vilaine

**ATTRIBUE**

une subvention globale de 150 000 € pour la période 2021-2023 à l'association Énergies Citoyennes en Pays de Vilaine pour l'animation du réseau régional des porteurs de projets citoyens d'énergies renouvelables en Pays de la Loire, correspondant à un montant de :

- . 50 000 € sur une dépense subventionnable de 173 800 € TTC pour l'année 2021 ;
- . 50 000 € sur une dépense subventionnable de 197 000 € TTC pour l'année 2022 ;
- . 50 000 € sur une dépense subventionnable de 200 000 € TTC pour l'année 2023 ;

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement pour un montant de 150 000 € pour la période 2021-2023 ;

**APPROUVE**

les termes de la convention pluriannuelle 2021-2023 entre la Région des Pays de la Loire et l'association Énergies Citoyennes en Pays de Vilaine, figurant en annexe 4 ;

**AUTORISE**

la Présidente à signer ladite convention ;

**AUTORISE**

la dérogation aux articles 11 et 13 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier en vigueur.

Association AILE

**ATTRIBUE**

une subvention globale de 120 000 € pour la période 2021-2023 à l'association AILE pour l'animation de la filière biogaz, correspondant à un montant de :

- . 40 000 € sur une dépense subventionnable de 144 622 € HT pour l'année 2021 ;
- . 40 000 € sur une dépense subventionnable de 144 622 € HT pour l'année 2022 ;
- . 40 000 € sur une dépense subventionnable de 144 622 € HT pour l'année 2023 ;

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement pour un montant de 120 000 € pour la période 2021-2023 ;

**APPROUVE**

les termes de la convention pluriannuelle 2021-2023 entre la Région des Pays de la Loire et l'association AILE, figurant en annexe 5 ;

**AUTORISE**

la Présidente à signer ladite convention ;

**AUTORISE**

la dérogation aux articles 11 et 13 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier en vigueur.

ADEME

ATTRIBUE

une subvention de 25 000 € à l'ADEME pour l'organisation des assises nationales des énergies renouvelables citoyennes, pour une dépense subventionnable de 199 632 € TTC ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement pour un montant de 25 000 €.

2 - Mobilités décarbonées

Soutien au développement du bioGNV par le versement d'une subvention pour l'acquisition de véhicules GNV

ATTRIBUE

les subventions pour un montant de 153 767,80 €, dans le cadre de l'affectation d'autorisation de programme votée à la Commission permanente du 13 novembre 2020, au titre du Plan de relance (mesure 148), pour les dossiers figurant en annexe 6 ;

APPROUVE

le modèle de convention-type pour l'acquisition de véhicules bioGNV avec les organismes privés, figurant en annexe 7 ;

APPROUVE

le modèle de convention-type pour l'acquisition de véhicules bioGNV avec les organismes publics, figurant en annexe 8 ;

AUTORISE

la Présidente à signer les conventions correspondantes, conformément aux modèles de convention-type adoptés dans ce rapport, pour les dossiers figurant en annexe 6 ;

ATTRIBUE

les subventions pour un montant 101 190,40 €, pour les dossiers des véhicules bioGNV en leasing, telles que présentées en annexe 6 ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement pour un montant de 101 190,40 € pour les dossiers de véhicules bioGNV en leasing figurant en annexe 6, au titre du Plan de relance (mesure 148) ;

APPROUVE

le modèle de convention-type pour le leasing de véhicules bioGNV avec les organismes privés, figurant en annexe 9 ;

AUTORISE

la Présidente à signer les conventions correspondantes, conformément au modèle de convention-type adopté dans ce rapport, pour les dossiers figurant en annexe 6,

AUTORISE

la dérogation à l'article 12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier en vigueur.

AVERE Ouest

**ATTRIBUE**

une subvention de 48 000 € pour une dépense subventionnable de 60 000 € TTC à l'AVERE Ouest pour l'organisation d'un colloque régional sur la mobilité durable ;

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement pour un montant de 48 000 € ;

**APPROUVE**

les termes de la convention entre la Région des Pays de la Loire et l'AVERE Ouest, figurant en annexe 10 ;

**AUTORISE**

la Présidente à signer ladite convention.

**3 - Réseaux énergétiques intelligents**

Appel à projets Ademe-Région « Energies renouvelables innovantes et réseaux énergétiques intelligents »

**ATTRIBUE**

les subventions pour un montant total de 1 379 719 €, telles que présentées en annexe 11 ;

**AFFECTE**

une autorisation de programme pour un montant total de 1 379 719 € pour l'ensemble des subventions présentées en annexe 11, au titre du Plan de relance (mesure 150) ;

**APPROUVE**

le modèle de convention-type avec les organismes privés, figurant en annexe 12 ;

**AUTORISE**

la Présidente à signer les conventions correspondantes, conformément au modèle de convention-type avec les organismes privés, pour les dossiers figurant en annexe 11 ;

**APPROUVE**

le modèle de convention-type avec les organismes publics, figurant en annexe 13 ;

**AUTORISE**

la Présidente à signer les conventions correspondantes, conformément au modèle de convention-type avec les organismes publics, pour les dossiers figurant en annexe 11 ;

**APPROUVE**

les termes de la convention, en dérogation à la convention-type, entre la Région des Pays de la Loire et EDF, figurant en annexe 14 ;

**AUTORISE**

la Présidente à signer ladite convention.

**Portage de la dynamique collective SMILE sur les réseaux énergétiques intelligents**

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement pour un montant de 85 000 € TTC à l'Agence régionale Solutions&Co pour l'appui au déploiement du projet SMILE sur les réseaux énergétiques intelligents pour l'année 2021.

## Association SMILE Smartgrids

### ATTRIBUE

une subvention forfaitaire de 100 000 € à l'association SMILE Smartgrids, pour le financement de l'animation des actions de l'année 2021 dans le cadre de la feuille de route 2021-2024 du dispositif SMILE ;

### AUTORISE

le caractère forfaitaire de cette subvention, ainsi que les conditions de versement prévues dans la convention présentée en annexe 16 ;

### AFFECTE

une autorisation d'engagement pour un montant de 100 000 € ;

### APPROUVE

les termes de la convention entre la Région des Pays de la Loire et l'association SMILE Smartgrids, figurant en annexe 16 ;

### AUTORISE

la Présidente à signer ladite convention ;

### AUTORISE

la dérogation aux articles 12 et 13 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier en vigueur.

## 4 - Stockage et innovations (hydrogène)

### SAS CHARIER GC

#### ATTRIBUE

une subvention de 140 000 € à la SAS CHARIER GC pour l'expérimentation d'un chantier "Zéro émission" par le vecteur hydrogène, pour une dépense subventionnable de 350 000 € HT ;

#### AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant de 140 000 €, au titre du Plan de relance (mesure 145) ;

#### APPROUVE

les termes de la convention entre la Région des Pays de la Loire et la SAS CHARIER GC, figurant en annexe 17 ;

#### AUTORISE

la Présidente à signer ladite convention ;

### SAS AIRBUS OPERATIONS

#### ATTRIBUE

une subvention de 20 000 € à la SAS AIRBUS OPERATIONS pour l'étude relative au projet d'hydrogénation des véhicules de transports de tronçons d'avions, pour une dépense subventionnable de 44 500 € HT ;

#### AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant de 20 000 €, au titre du Plan de relance (mesure 145) ;

APPROUVE

les termes de la convention entre la Région des Pays de la Loire et la SAS AIRBUS OPERATIONS, figurant en annexe 18 ;

AUTORISE

la Présidente à signer ladite convention.

5 - Outils et observatoire

Association Air Pays de la Loire

ATTRIBUE

une subvention de 62 000 € à l'association Air Pays de la Loire pour l'acquisition de matériels de mesure de qualité de l'air, pour une dépense subventionnable de 188 800 € TTC ;

AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant de 62 000 € pour l'année 2021 ;

ATTRIBUE

une subvention forfaitaire de 40 000 € à l'association Air Pays de la Loire pour la mise en œuvre du programme BASEMIS ;

ATTRIBUE

une subvention forfaitaire de 20 000 € à l'association Air Pays de la Loire pour la mise en œuvre de l'étude pilote régionale méthanisation et qualité de l'air ;

AUTORISE

le caractère forfaitaire de ces aides (Mise en œuvre du programme BASEMIS et Étude pilote régionale méthanisation et qualité de l'air) ainsi que les conditions de versement figurant dans l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle 2019-2021 figurant en annexe 19 ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement pour un montant de 60 000 € pour l'année 2021 ;

APPROUVE

l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle 2019-2021, figurant en annexe 19 ;

AUTORISE

la Présidente à signer ledit avenant ;

AUTORISE

la dérogation à l'article 12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier en vigueur.

6 - Ajustements administratifs

Annulation

APPROUVE

la demande d'annulation de l'opération figurant en annexe 20.

## AUTORISE

pour l'ensemble des dossiers présentés dans ce rapport, la prise en compte des factures émises à partir de la date de réception des dossiers par la Région afin d'assurer le versement des subventions.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

## ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire

Vote dissocié à la demande du groupe Ecologiste et Citoyen sur la subvention de 20 000€ à la SAS AIRBUS OPERATIONS :

Vote pour des groupes Les Républicains et apparentés, Union Centriste et La Région en Marche.  
Abstention des groupes Socialiste, Ecologiste, Radical et Républicain, Ecologiste et Citoyen et Rassemblement National des Pays de la Loire.

*Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.*

REÇU le 25/05/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs